

Le Mouvement républicain populaire (MRP) : l'expérience singulière d'un parti d'inspiration démocrate chrétienne en République française (1944-1965)

Isabelle Clavel (França)¹

DOI: <http://dx.doi.org/10.4025/rbhranpuh.v9i25.31856>

Resumé: En 1944, le Mouvement républicain populaire (MRP) est créé par un groupe d'hommes et de femmes, apparenté à la famille démocrate-chrétienne. Dans le contexte de libération du territoire français, il s'agit pour ceux qui ont pris part aux mouvements de Résistance contre l'occupation nazie et le régime collaborateur de Vichy, de contribuer à la reconstruction du pays après le second conflit mondial. L'émergence de ce parti « d'inspiration chrétienne » constitue une nouveauté dans le paysage politique français. Jusqu'alors, aucun parti confessionnel n'était parvenu à peser électoralement au point de devenir l'un des principaux acteurs des gouvernements. Malgré une existence relativement brève de 1944 à 1965, cette trajectoire singulière permet d'étudier comment les catholiques, qui se reconnaissent dans la famille démocrate-chrétienne, ont achevé un processus d'acculturation au régime républicain, dont l'un des principes fondamentaux est la laïcité.

Mots-clés : Démocratie chrétienne, France, IV^e République, laïcité, acculturation républicaine

The Mouvement republican popular (MRP):

a singular experience of a Christian democrat party in the French Republic (1944-1965)

Abstract: In 1944, the MRP is given birth by a group of men and women related to the Christian Democracy. At the dawn of the Liberation of the french territory, those involved in the Resistance against the Nazi occupation and the government of Vichy, can seize the opportunity to rebuild the country after World War II. The birth of this Christian-inspired party is an innovation in the French political scene. Until this date, none of the confessionnal party had managed to gather any electoral weight to become a leading actor of the government. Despite a relatively brief lifetime (1944-1965), this singular trajectory allow us to explore how the Catholics, seeing themselves as a part of the Christian democrat family, achieved an acculturation to a republican system based on secularism.

Key Words: Christian Democracy, France, IVth Republic of France, secularism, republican acculturation.

O Movimento republicano popular (MRP): a experiência singular de um partido de inspiração democrata-cristã na República francesa (1944-1965)

Resumo: O Movimento Republicano Popular (MRP) foi criado em 1944 por um grupo de homens e de mulheres ligados à família democrata-cristã. No contexto da libertação do território francês trata-se, para aqueles que estiveram envolvidos nos movimentos da Resistência contra a ocupação

¹ Chercheuse associée au Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain (CEMMC), Docteur en histoire contemporaine de l'Université de Bordeaux Montaigne. clavel_isabelle@hotmail.com

nazista e o regime entreguista de Vichy, de contribuir para a reconstrução do país após o segundo conflito mundial. O surgimento deste partido “de inspiração cristã” constitui uma novidade no cenário político francês. Até então, nenhum partido confessional havia sido capaz de avançar eleitoralmente ao ponto de tornar-se um dos principais expoentes nos governos. Malgrado uma existência relativamente breve, entre 1944 a 1965, esta trajetória singular nos permite estudar como os católicos que se reconhecem na família política democrata-cristã passaram por um processo de aculturação ao regime republicano, onde um dos principais fundamentos é a laicidade.

Palabras clave: Democracia cristã, França, IV República, laicidade, aculturação republicana

El Movimiento republicano popular (MRP): la experiencia singular de un partido de inspiración demócrata cristiana en la República francesa (1944-1965)

Resumen : En 1944, el Movimiento republicano popular (MRP) esta creado por un grupo de hombres y de mujeres, emparentado a la familia demócrata cristiana. En el contexto de liberación del territorio francés, se trata para los que participaron en los movimientos de Resistencia contra la ocupación nazi y el régimen colaboracionista de Vichy, de contribuir a la reconstrucción del país después del segundo conflicto mundial. El surgimiento de este partido de "inspiración cristiana" constituye una novedad en el panorama político francés. Hasta entonces, ningún partido confesional había llegado a triunfar de manera electoral, hasta el punto de hacerse uno de los principales actores de los gobiernos. A pesar de una existencia relativamente breve (1944- 1965,) esta trayectoria singular permite estudiar cómo a los católicos, que se reconocen en la familia demócrata cristiana, terminaron un proceso de aculturación al régimen republicano, del que uno de los principios fundamentales es la laicidad.

Palabras-clave : Democracia cristiana, Francia, IV República, laicidad, aculturación republicana

Recebido em 20/04/2015 - Aprovado em 30/04/2016

La Révolution de 1789 a initié une rupture entre l'Église catholique et l'État français qui, du XIX^e au XX^e siècle, s'est traduite par une histoire heurtée entre les catholiques et le régime républicain. En effet, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'Église et l'État monarchique avaient été liés. En échange de la protection du roi de France, « l'Église [était] un allié naturel et un agent efficace de sa politique » (BIANCHI, PUF, p. 405). Associée aux privilèges des puissants et riche de ses nombreuses possessions foncières, elle est naturellement critiquée par les révolutionnaires. Après une tentative de « nationalisation » avec la fondation d'une « Église constitutionnelle » en 1790, elle perd petit à petit ses biens, ses privilèges, le monopole des consciences mais aussi sa fonction. Entre 1793 et 1794, la république jacobine interdit même le catholicisme. La Révolution amène ainsi à une première séparation entre l'Église et l'État. La rupture avec le camp révolutionnaire et républicain se poursuit au XIX^e siècle. Soutien des régimes de restauration monarchique de Louis XVIII à Louis Philippe, mais aussi des deux empires bonapartistes, l'Église choisit le camp des contre-révolutionnaires. Le légitimiste et catholique social, Albert de Mun s'écriait en 1878 contre ceux qui confondaient l'action social des catholiques avec le socialisme : « *Non, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des*

socialistes ! Le socialisme, c'est la révolution logique, et nous sommes la Contre-révolution irréconciliable². ». A partir de 1870 et l'installation d'une « République des républicains » (FOUILLOUX, 2005, p.13), l'attitude de l'Église vis-à-vis de la Révolution de 1789 et du régime républicain n'a pas de raison de s'améliorer :

Le parti républicain, qui dispose depuis [1879] de tous les pouvoirs, en a usé pour une politique de laïcisation de l'enseignement, de la société civile, de la vie politique et s'attache à soustraire les esprits, les institutions publiques, les conduites collectives à l'influence de l'Église : laïcisation dans l'enseignement public des programmes et des maîtres, retrait des crucifix et de tous les emblèmes religieux des cimetières, des hôpitaux, des tribunaux, suppression des prières publiques à la rentrée parlementaire, abrogation des exemptions dont bénéficiaient les clercs et les séminaires des obligations militaires par le vote de la loi « les curés sac au dos » [...] Il ne saurait [...] y avoir entre l'Église et la Révolution, comme entre les catholiques et les républicains, le moindre compromis : ce sont deux systèmes antagonistes et qui s'excluent ; la victoire de l'un ne peut s'accomplir que par la défaite de l'autre. (RÉMOND, 1989, p.21-22)

La loi de séparation de l'Église et de l'État entérine définitivement cette rupture en 1905. Dans ce climat de défiance entre catholiques et République, il est donc aisé de comprendre pour quelles raisons l'efficacité politique de la démocratie chrétienne demeure limitée jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale (DURAND, 1997, p. 13). Les partis qui s'en sont réclamés avant 1940 n'ont de fait jamais pu occuper le devant de la scène politique. A la marge, ils ne glanent que quelques élus. Entre le moment de sa création en 1902 et sa disparition en 1919, l'Alliance libérale populaire (ALP) de Jacques Piou pouvait compter sur une base de 200 000 militants mais seulement sur une petite trentaine de députés³. Créée en 1912 à la suite de l'interdiction du Sillon par Pie X, la ligue de la Jeune République (JR) de Marc Sangnier ne parvient pas, elle non plus, à compter électoralement. En revanche, l'expérience du Sillon et la mémoire entretenue par les sillonistes, offrent à ce « socialisme démocratique » une influence durable sur la démocratie chrétienne. En 1924, le Parti démocrate populaire (PDP) est une alternative plus libérale à la JR. Seuls dix députés sont pourtant élus en 1928. L'impact de tous ces partis qui se réclament de la nébuleuse démocrate-chrétienne, demeure donc limité. Quelques « bastions catholiques » sont tout de même identifiables à l'Ouest, dans la

² Discours prononcé le 8 septembre 1878 à Chartres. Cité par PIERRARD P., « Les catholiques sociaux et le centenaire de la Révolution » in *Les catholiques français et l'héritage de 1789 : 1889-1989*, acte du colloque du bicentenaire, Paris, Beauchesne, 1989, p. 59.

³ Le nombre de députés sous la Troisième République (1870-1940) oscille entre 520 et 600.

Flandre, le Nord-Pas-de-Calais, les Pyrénées-Atlantiques, le sud du Massif central et à l'Est (BOUTRY, MICHEL, 2006, p. 665). La majeure partie des suffrages catholiques continue toutefois à être captée par la droite conservatrice.

L'émergence d'un parti démocrate-chrétien comme le MRP en 1944, qui plus est parti de masse, apparaît ainsi comme une nouveauté dans le paysage politique français. Son hégémonie est de courte durée contrairement à ses voisins européens, italiens ou allemands. Il parvient à se maintenir au pouvoir jusqu'en 1956 de manière presque continue, mais son poids électoral et militant n'a cessé de diminuer. Dans une France laïque et sécularisée, qui ne donnera jamais plus l'occasion à un autre parti « confessionnel » d'occuper le devant de la scène politique, cette éphémère existence, qui se poursuit de manière moribonde quelques années après la chute de la IV^e République⁴, fait de la trajectoire du MRP une expérience singulière. Marqué par une culture politique héritière à la fois du catholicisme social et de la démocratie chrétienne, ce parti parachève pour les catholiques français un long processus d'acculturation au régime républicain.

Un parti confessionnel et « a-clérical »

Au moment de la création du MRP, ses fondateurs déclarent qu'il n'est pas un parti confessionnel, ce qui peut surprendre si l'on considère l'héritage dont se réclament ses cadres et ses militants. Il a l'ambition de rassembler en son sein des femmes et des hommes sans distinction de religion, une manière de s'assurer une large base électorale. La précaution n'est pas inutile dans un pays où la laïcité est érigée en principe républicain depuis la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Elle l'est d'autant moins que le régime de Vichy, coupable d'avoir mis fin à la République, avait bénéficié de l'appui de l'Église et d'une partie des catholiques, ces derniers obtenant en retour quelques avantages (subventions pour les écoles catholiques, privilèges fiscaux, encadrement de la jeunesse etc.) (COINTET, 1998). Il n'est donc pas opportun pour le MRP de revendiquer une identité confessionnelle, alors qu'il cherche justement à se positionner sur « l'arc républicain ». Cela ne procède pas d'une dissimulation stratégique, mais plutôt d'une volonté de participer à l'apaisement avec les autres forces politiques engagées dans le processus de refondation républicaine, et de prendre place au sein même de cette nouvelle République. Il ne fait pourtant aucun doute que le MRP est l'expression politique de la famille démocrate-chrétienne, ce qui entre en contradiction avec sa volonté d'apparaître comme un parti « aconfessionnel ».

Pour Jean-Marie Mayeur, la démocratie chrétienne est une nébuleuse « *aux limites mal définies, [...] une famille d'esprit divisée qui ne se réduit pas à la dimension politique* » et qui justifie que l'on parle plus volontiers de « *démocratie d'inspiration chrétienne* » (MAYEUR, 1997, p. 79). C'est à Francisque Gay, fondateur du journal *L'Aube* en 1932⁵, membre de

⁴ Sa chute intervient en 1958 dans un contexte de crise politique liée à la guerre d'Algérie.

⁵ *L'Aube* est un journal d'opinion, politique et non confessionnel qui constitue l'un des principaux relais d'opinion de la nébuleuse démocrate-chrétienne dans l'Entre-deux-guerres. Georges Bidault y rédige de remarquables éditoriaux et y acquiert sa renommée. MAYEUR François *L'Aube. Etude d'un journal d'opinion*. Paris, Armand Colin, 1966.

l'équipe dirigeante et figure tutélaire du MRP, que l'on doit l'appellation « démocrates d'inspiration chrétienne » (GAY, 1951). Elle a l'avantage d'insister sur la complexité des héritages de cette famille mais aussi sur le poids de la « société civile » par rapport aux structures politiques. Depuis Albert de Mun, qui crée l'Œuvre des cercles ouvriers catholiques en 1880, ce sont les forces d'action sociale et les mouvements de jeunesse qui sont les véritables relais de la pensée catholique sociale. De ce puzzle d'institutions se démarquent plus particulièrement le syndicat CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), l'ACJF (Association catholique de la jeunesse française) dont sont issues les « jeunesses spécialisées » à partir de 1927, la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et la JAC (Jeunesse agricole chrétienne)⁶. François Bazin a démontré que les élus du MRP sont presque intégralement issus de cette « diaspora » des mouvements catholiques de l'entre-deux-guerres (BAZIN, 1981). 86% des députés élus entre 1945 et 1946 ont adhéré avant 1939 à une organisation ou un mouvement d'action catholique. Plus précisément, 105 députés MRP, soit un peu plus de la moitié du panel, ont appartenu à l'ACJF dont 23 à la JOC, 12 à la JAC, et 17 à la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne). 60 députés ont milité par ailleurs à la CFTC (MAYEUR, 1983). La quasi-totalité des membres du MRP appartient donc à cette famille démocrate-chrétienne, qui s'est fortement structurée autour des mouvements catholiques de jeunesse. Philippe Portier évoque même un « collatéralisme », c'est-à-dire la convergence de ces associations avec le parti républicain populaire⁷ (PORTIER, 2005, p.245). Ces lieux de sociabilité constituent en effet l'interface entre la société civile et le monde politique. L'organisation du MRP reprend à bien des égards celle des jeunesses spécialisées, en fonction des milieux de vie et des milieux professionnels. En écho à la JOC, son ancien dirigeant, Paul Bacon, forme les équipes ouvrières du MRP. En 1955, Léon Dubois, ancien vice-président de la JAC, reprend la direction des équipes rurales, organisées sur le même modèle que les équipes ouvrières. Si par *Graves de Communi*, Léon XIII avait interdit en 1901 le terrain politique aux démocrates-chrétiens, confirmé par l'interdiction faite au Sillon en 1910 de se constituer en parti, le rôle rempli par le catholicisme social a pourtant été de former des citoyens chrétiens prêts à investir la cité. Le MRP, héritier en ligne directe de ces mouvements, n'aura ainsi aucune peine à passer de l'efficiace apostolique d'un catholicisme social qui invite à « observer, juger et agir » à l'efficiace politique.

En se désignant d'abord comme « mouvement d'inspiration chrétienne », et non comme parti démocrate-chrétien, le MRP n'a pas seulement voulu se prémunir du « tout politique ». La nouvelle formation invoque aussi le choix de marquer sa différence avec les autres organisations politiques reconstituées après la guerre, considérant que l'appellation de parti la renverrait de manière péjorative aux dysfonctionnements de la III^e République. En outre, elle permet au MRP d'inviter au rassemblement de toutes les

⁶ 1927 est l'année de la spécialisation des mouvements d'Action catholique. La JOC, la JAC et la JEC sont institutionnellement rattachés à l'ACJF. Cette spécialisation part du constat que la société chrétienne se compose de plusieurs milieux de vie et que les conditions d'existence sont déterminantes individuellement et spirituellement.

⁷ Les républicains populaires désignent les membres, militants et élus, du MRP.

forces chrétiennes qui se reconnaissent dans son programme. S'il n'est pas aconfessionnel, il est sans conteste un parti « a-clérical ». René Rémond explique ainsi que « la position du MRP, par rapport à l'Église ne se laisse pas réduire à une équation simple du type démocratie chrétienne, expression politique de l'Église, instrument des desseins cléricaux » (RÉMOND, 1975, p. 165). Il ajoute qu'il ne fait aucun doute que la DC italienne, la CDU allemande ou le parti social-chrétien belge sont confessionnels. En revanche, il n'existe aucune allusion à l'Église et au christianisme dans les statuts ou le nom du MRP, alors que l'ensemble de son personnel dirigeant, à quelques exceptions près⁸, est bien issu du catholicisme social ou du syndicalisme chrétien. Son électorat est aussi majoritairement catholique, même si tous les catholiques ne votent pas pour le MRP. En définitive, ses références philosophiques et ses préoccupations programmatiques, comme la défense de l'enseignement libre⁹, montrent qu'il agit comme un parti confessionnel mais qu'il garde toutefois sa liberté par rapport à l'Église. La participation de ses membres à la Résistance et leur désobéissance à la hiérarchie épiscopale, qui prônait le soutien au Maréchal Pétain, scellent ainsi une part de son indépendance (RÉMOND, 1975, p. 168).

Acculturation républicaine

La culture politique de la démocratie chrétienne française n'est qu'imparfaitement acquise au régime républicain. Serge Berstein explique que le large consensus dont celui-ci a bénéficié dans l'opinion publique n'a jamais été total puisque : « catholiques et socialistes [...] continueront toujours à rêver au-delà du modèle, à un « ailleurs », situé, pour les uns dans le passé, pour les autres dans le futur » (BERSTEIN, 1992, p. 159). L'historien énonce pour le début du XX^e siècle les principes de ce modèle républicain à la française : reconnaissance des droits naturels de l'individu, du suffrage universel et de l'exercice des libertés fondamentales ; primat de l'individu sur la société ; prépondérance du Parlement dans les institutions ; laïcité de l'État et de l'école ; promesse de progrès social graduel ; pacifisme et défense nationale. Les démocrates-chrétiens n'adhèrent pas à la totalité du modèle et récusent par exemple l'idée du primat de l'individu sur la société et la laïcité de l'école. La promesse du progrès social graduel est également loin de constituer une satisfaction pour eux. L'écart entre les catholiques et la République n'a jamais été complètement réduit dans la pensée démocrate chrétienne, et ce malgré le ralliement de 1892. Si René Rémond évoque un second ralliement en 1926 lorsque Pie XI condamne l'Action française de Charles Maurras, le processus d'adhésion au régime républicain est encore loin d'être achevé. En accédant au pouvoir à la Libération, les républicains populaires semblent pourtant atteindre une autre étape de leur acculturation au modèle républicain, qu'Arthur Plaza désigne comme le « troisième ralliement » (PLAZA, 2008). Par acculturation nous entendons le processus généré par la rencontre entre deux cultures différentes. L'anthropologie précise d'ailleurs qu'il ne s'agit pas du transfert d'un élément

⁸ Léo Hamon et Max André sont les deux seuls hommes identifiés comme non-catholiques. En outre, les protestants sont absents du MRP.

⁹ Dans le vocabulaire des catholiques français, l'enseignement libre désigne l'enseignement catholique privé, par opposition à l'enseignement laïque et gratuit de l'État français.

d'une culture à une autre mais d'un processus d'interactions réciproques. Celles-ci peuvent produire du conflit, des ajustements, une culture syncrétique où les échanges ne sont pas à voie unique, une assimilation complète ou une contre-acculturation. Selon nous, il s'agit donc pour les démocrates-chrétiens d'amener une grande majorité des catholiques à adhérer définitivement à la République, non seulement en se ralliant au régime et à ses principes, mais en façonnant également une partie de l'évolution de celui-ci dans l'après-guerre.

Hybridation révolutionnaire

L'expérience de la Résistance a été déterminante dans l'achèvement du processus d'acculturation des catholiques :

La guerre en général et la Résistance en particulier ont conduit les catholiques hors de leurs frontières traditionnelles, au cœur du monde laïcisé, souvent bien loin du ghetto ecclésial [...] ainsi, en prenant leur place dans un monde sécularisé, les catholiques ont préparé leur entrée massive dans la vie politique et sociale de la France après la Libération. (BÉDARIDA, 1989, p. 210.)

Les militants de la démocratie chrétienne, qui choisissent le camp de la Résistance contre celui de Vichy, ont en effet été amené à côtoyer des hommes et des femmes dont les convictions politiques n'étaient pas les leurs. Les mouvements réunissent en effet sur tout le territoire des résistants aux convictions politiques et religieuses très différentes. Ennemis d'hier, socialistes, communistes et démocrates-chrétiens partagent cet engagement jusque dans les instances de la France libre dirigées par le général de Gaulle. Amenés à réfléchir ensemble à la reconstruction, ils élaborent le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), qui constitue une feuille de route pour l'après-guerre. Le principe de la restauration d'un régime républicain et de son dépassement est posé dès 1943. Il fait l'unanimité auprès des principaux résistants démocrates-chrétiens.

C'est au nom de la « révolution » que la plupart des résistants engagent la restauration de la légalité républicaine. Les aspirations révolutionnaires s'expriment d'abord dans les publications clandestines, puis rapidement dans les programmes pour l'après-guerre. Mais le terme de « révolution » est éminemment polysémique et recouvre des projets et des cultures politiques forts différents. Étienne Borne résume ainsi l'unanimité révolutionnaire de l'année 1944 : « *Communistes, socialistes, républicains populaires et le général de Gaulle – qui était à lui seul une force politique d'importance unique – s'ils pensaient révolutionnaires, n'avaient pas en tête la même révolution* » (BORNE, 1954, p. 45). « Mystique révolutionnaire » ou « hégémonie rhétorique » (JUDT, 1992, p. 42-55), ce maître mot qu'est la révolution répond pourtant à une nécessité. En effet, l'expérience de

Vichy, l'Occupation et l'horreur de la déportation sont des éléments de discontinuité qui fondent le caractère révolutionnaire du « moment Libération » et permettent aux résistants d'envisager un renouveau total. C'est aussi le cas du MRP qui décline une révolution hybride, moteur de son intégration dans « l'arc républicain ».

Jean-Dominique Durand rappelle qu'il n'y a pas d'influence doctrinale définitive et monolithique en ce qui concerne la démocratie chrétienne. Elle puise ses fondements aussi bien dans les Évangiles, les Pères de l'Église, le Magistère pontifical, que dans les philosophes du XX^e siècle que sont Jacques Maritain, Emmanuel Mounier, Maurice Blondel, Étienne Borne ou Étienne Gilson, pour n'en citer que quelques-uns (DURAND, 1995, p. 111). La « révolution » n'appartient pas au champ lexical de la démocratie chrétienne et ses inspirateurs en font un usage modéré (RÉMOND, 1969, p. 87-92). De Jacques Maritain dans *Humanisme intégral*, Francisque Gay retient par exemple la définition suivante : « Toute révolution authentique suppose qu'on a commencé un jour à se détourner du présent et dans un certain sens à désespérer de lui » (GAY, 1951, p. 50). Pour le fondateur du journal *L'Aube*, Jacques Maritain est celui qui a exprimé le plus clairement la nécessité de fixer les « lignes d'avenir ». Ainsi, s'il reste une chance pour qu'advienne un monde nouveau, « ce n'est pas dans l'étroite perspective d'une politique qui s'interdirait les objectifs lointains » (GAY, *ibid.*). Maritain en appelle à des changements radicaux mais son « humanisme intégral » n'en est pas pour autant une révolution.

A notre sens, c'est Emmanuel Mounier qui répand auprès des catholiques l'usage du terme « révolution » autour de la revue *Esprit* créée en 1932 (WINOCK, 1997, p. 252). Inspiré du mouvement personnaliste des non-conformistes qui s'épanouit dans les années trente¹⁰, Mounier théorise une révolution qu'il veut « personnaliste et communautaire. » Il y prône des institutions représentantes des communautés naturelles, corps intermédiaires dans lesquels l'épanouissement de l'homme serait assuré, et une économie qui se mettrait au service de la personne humaine, contrairement au capitalisme qui œuvre à sa destruction. Cette « révolution » est l'une des références doctrinales fondamentales de 1944 sur le refus du capitalisme, du marxisme et des régimes fascistes et autoritaires. Mais les relations entre Emmanuel Mounier, la démocratie chrétienne et les fondateurs du MRP ne furent jamais simples en raison de la critique qu'il adressa à la démocratie libérale et parlementaire dès les années trente.

Avant 1940, il n'est pas aisé de proposer un état des lieux complet de ce que signifie la « révolution » pour les futurs membres du MRP. En revanche, et sur ce point particulier, on peut donner raison à Tony Judt, l'engagement des démocrates-chrétiens dans la Résistance fait émerger une véritable mystique révolutionnaire, terrain fertile sur lequel s'épanouissent les thèses des non-conformistes et des tenants de la révolution personnaliste. Gilbert Dru, jeune résistant lyonnais inspiré par les idées de Mounier,

¹⁰ Le courant personnaliste dénonce l'individualisme et juge que la personne humaine doit être replacée au cœur des sociétés modernes. Selon Jean-Dominique Durand, *La révolution nécessaire* publiée en 1933 par André Dandieu, inspirateur du mouvement « L'Ordre nouveau », et par Robert Aron, demeure un ouvrage de référence des thèses personnalistes.

rédige un « Projet d'introduction à une action révolutionnaire des jeunes Français¹¹ » à partir duquel se construit l'élan révolutionnaire du MRP. Il est assassiné à Lyon par la Gestapo mais l'esprit de son projet est repris lors du premier congrès du parti de 1944. Le manifeste du MRP affirme clairement une volonté révolutionnaire que martèle l'anaphore « *Nous voulons une révolution* » :

Nous voulons une révolution qui permettra avant tout une élévation morale et spirituelle de l'ensemble des hommes.

Nous voulons une révolution qui garantira à chacun le droit de vivre dans la sécurité et la dignité.

Nous voulons une révolution qui fera de la démocratie politique et sociale une pleine réalité.

Nous voulons une révolution qui donnera à la France les moyens de réaliser totalement sa destinée¹².

Les républicains populaires optent pour une formule qui fera leur fortune lors des premières campagnes électorales, « *la révolution par la loi* », et marquera fortement son identité. Cette révolution n'en demeure pas moins hybride parce qu'elle en appelle à de multiples références : héritière du néo-thomisme, de l'humanisme intégral de Maritain et du personnelisme d'Emmanuel Mounier, elle est également la traduction d'une mystique de la Libération. Elle est aussi gaulliste dans cette référence à loi et à la légalité qui atténue la radicalité de la rupture envisagée ; elle est enfin républicaine quand elle s'autorise à faire référence à 1789. Le MRP ne souhaite ainsi ni changement de régime, ni abolition de la propriété, mais un aménagement de l'un et de l'autre par des réformes ambitieuses. L'horizon utopique du parti est donc avant tout celui d'une reconstruction de la « cité-chrétienne », qui repose d'abord sur une « révolution de l'intérieur », une révolution de l'esprit par l'esprit, une réforme des mœurs. C'est bien cette révolution qui guide l'intégration d'une partie des catholiques au sein de la nouvelle république.

Réformer les institutions républicaines

Le choix du régime républicain ne va pas de soi pour les démocrates d'inspiration chrétienne. Ainsi, l'héritage révolutionnaire de la République empêcha longtemps les catholiques de s'y rallier, préférant revendiquer celui de la contre-révolution. Mais leur acculturation aux institutions républicaines s'accélère à la fin des années vingt. Le professeur de droit et fondateur du PDP, Marcel Prélot, rédige en 1928 avec Jean Raymond-Laurent *Le manuel politique*, dans lequel il conçoit le programme d'une révision constitutionnelle à l'usage de son parti. Deux textes de 1943, publiés par le

¹¹ Ce document a été en partie publié par Maurice-René Simmonet dans le numéro de *France Forum* de juillet-août 1964, p. 20-27.

¹² Archives nationales, fonds MRP, 291MI/1, 1^{er} Congrès du MRP. Le manifeste est également reproduit dans de nombreux documents du MRP.

Comité Général d'Études dans *Les Cahiers politiques*¹³, permettent de comprendre également ce que signifie être républicain pour les démocrates-chrétiens. Six articles, dont les auteurs restent anonymes, répondent à la question « Pourquoi je suis républicain ? ». François de Menthon, un des futurs fondateurs du MRP, y répond en tant que « chef de Mouvement de résistance¹⁴ ». Un deuxième texte dont on ne peut reconnaître précisément l'auteur, mais que Laurent Ducerf suppose être Emmanuel Mounier (DUCERF, 2006, p. 88) et que d'autres identifient comme étant Joseph Hours, constitue la « réponse d'un catholique » à cette interrogation. Sans entrer dans les détails de ces véritables professions de foi, nous retiendrons que le « moment Résistance » consacre, pour les démocrates-chrétiens, cette appropriation définitive des institutions républicaines, et entérine une évolution doctrinale déjà très avancée dans l'entre-deux-guerres. Toutefois dans la « réponse d'un catholique », le régime républicain n'est pas conçu comme le régime des catholiques, mais comme une direction avec laquelle il est possible de s'arranger :

Nous voici au clair. Notre foi chrétienne ne soutient aucun régime politique en ce qu'il a de proprement politique. Il y a une et sans doute plusieurs manières de concevoir une monarchie, une république, un fédéralisme de soviets ou une dictature dont un ordre chrétien puisse s'accommoder.

À la fin de cet argumentaire, qui consiste à prouver aux catholiques que malgré ses manquements, le régime républicain est un système politique qu'il ne faut pas repousser, l'auteur écrit :

Mais ce qui ne peut changer, quelle que soit la structure politique qui sera appelée à refaire la France, c'est ce qu'un chrétien estime ne tenir qu'en dépôt : les conditions permanentes d'une humanité ouverte à toutes les somptueuses promesses de l'homme.

Telles sont donc les exigences formulées par les catholiques qui ont participé à la Résistance. Même si le MRP refuse d'être un parti confessionnel, préférant simplement revendiquer une inspiration chrétienne, ces quelques lignes rappellent bien à quel point le régime républicain n'est pas totalement consubstantiel aux fondements de sa culture politique. Il n'est pourtant pas question d'affirmer qu'il n'est pas un parti républicain en

¹³ Six numéros sont publiés d'avril 1943 à avril 1944. En exergue, on peut lire que ces publications ont « pour but de préparer la résurrection de notre pays en cherchant à préciser l'orientation générale que la Résistance souhaite donner à notre futur régime politique, économique et social, et à déterminer les solutions qui devront prévaloir au cours des premiers mois du nouveau régime. Ce faisant, nos cahiers espèrent grouper autour d'une doctrine générale et d'un programme immédiat les cadres politiques de notre rénovation. »

¹⁴ François de Menthon publiera par la suite ce texte en février 1946. MENTHON (DE) F., « Vers la constitution de la quatrième république » in *Vers la Quatrième république*, Paris, Librairie Hachette, 1946.

1945, mais plutôt que les institutions républicaines sont comme des habits d'emprunt, qui se seraient ajustés avec le temps à sa morphologie par un processus d'acculturation. De novembre 1945 à octobre 1946, le MRP qui est parvenu à faire élire 150 députés à l'Assemblée constituante, participe pleinement au débat constitutionnel et saisit l'opportunité de rendre perfectible des cadres institutionnels pour lesquels ni sa culture politique ni ses fondement idéologiques ne sont pleinement adaptés.

Le processus d'élaboration de la constitution de la IV^e République est particulièrement complexe. Il s'organise en deux temps, au sein de deux commissions parlementaires successives, qui discutent des nouvelles institutions et de l'équilibre des pouvoirs, mais aussi des droits consacrés par la nouvelle rédaction d'une Déclaration des Droits de l'Homme. Il est également question de la manière dont est envisagée la place de l'empire coloniale dans ces futures institutions. La part prise dans ces débats par les députés du MRP, aux côtés des socialistes, des communistes et des autres partis issus des élections, est extrêmement importante. En amont, les universitaires en droit et autres experts juristes du MRP, ont produit des réflexions élaborées sur la constitution de la république à venir. C'est particulièrement le cas de Paul Coste-Floret ou de François de Menthon (CALLON, 1998). Le premier projet de constitution du 19 avril 1946, dont les socialistes sont les principaux auteurs, est rejeté par référendum. Le consensus entre l'ensemble des partis politiques, et en particulier entre socialistes et républicains populaires, n'a pas tenu ses promesses. Pour le MRP, la définition donnée à la propriété privée, la liberté d'enseignement, le contrôle de constitutionnalité, le bicamérisme, et l'absence d'un exécutif fort, constituent des obstacles à l'entente. Pour autant, ce premier projet a déjà fait advenir la protection du travailleur, du salariat et les principes de la démocratie économique et sociale. Lorsque la deuxième commission parlementaire s'installe pour rédiger un nouveau projet, il n'est pas question de revenir sur ces acquis qui satisfont les aspirations sociales du MRP. Cette fois-ci, c'est le républicain populaire Paul Coste-Floret qui dirige les débats. Le bilan de la deuxième commission montre que le parti, en remportant les élections à la deuxième Constituante, est en position de force. Globalement, le texte final reprend les modifications qu'il exige. Cependant il ne faut pas perdre de vue que la base des négociations s'établit sur le texte du 19 avril 1946 et que l'alliance entre les commissaires du PCF et de la SFIO¹⁵ a fonctionné dès qu'il s'agissait de faire barrage à une modification jugée trop fondamentale (liberté d'enseignement, modalité de dissolution de l'Assemblée...). La deuxième Constitution est donc un texte de conciliation et de transaction pour des commissaires qui souhaitent avant tout doter la France d'institutions.

Le fait est suffisamment rare pour être souligné, l'élaboration de la Constitution de la IV^e République a répondu à l'exigence démocratique de la représentation proportionnelle des forces politiques. Elle n'en privilégia pas moins les échanges entre experts qui permirent d'intégrer les réflexions constitutionnelles les plus récentes.

¹⁵ PCF (Parti communiste français), SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière). Il s'agit du parti socialiste.

Politiquement, elle est issue d'un consensus qui fut d'abord favorable à la SFIO puis au MRP. La Constitution finale est très proche des aspirations profondes des deux partis, qui se superposent au gré des deux commissions, au point que l'on peut affirmer qu'elle est à la fois un texte socialiste et démocrate-chrétien. Le huis-clos des délibérations n'empêcha pas la commission d'être traversée par les problèmes inhérents aux stratégies d'alliance. Mais cette constitution n'est pas une pure transaction, elle est plutôt la résultante du nécessaire compromis républicain. Parfois frustrant, il obligea les socialistes et les démocrates-chrétiens (et dans une autre mesure les communistes) à parachever leur adhésion à la culture républicaine, en forgeant eux-mêmes les institutions. Ce phénomène d'acculturation permet aux deux familles politiques d'imprimer aussi leurs propres tropismes doctrinaux à ce texte, notamment celui d'une démocratie économique et sociale consacrée dans la nouvelle rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme. Certes, les traits les plus saillants de leurs revendications furent laissés de côté, comme la liberté de l'enseignement ou une conception organique de la société pour le MRP. Mais l'essentiel n'est pas là. Ce texte pose le cadre de ce que sera en partie l'œuvre majeure de la IV^e République, la mise en place de l'État providence, intégrant définitivement les démocrates-chrétiens et également les socialistes dans l'ordre républicain.

Réformer l'école

Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, la question de l'école est le point de tension entre catholiques et « laïcs » dans l'espace politique français. Pour les premiers, il s'agit de revendiquer le droit d'assurer un service d'enseignement au sein d'établissements privés, pouvant bénéficier de subventions de l'État, pour les seconds, l'ambition est de faire supprimer ces subventions et d'empêcher, au nom de la laïcité, l'enseignement dans des établissements catholiques. Si toutes les instances de la Résistance s'accorde sur le fait qu'il faut réformer structurellement le système éducatif français, qui n'a pas tenu ses promesses et entretenu un système très inégalitaire, la laïcité de l'enseignement ne bénéficie pas de la même unanimité. Elle devient, dès la Libération, et au moment de la restauration de la légalité républicaine, un enjeu politique, électoral et identitaire entre le MRP et les partis de gauche.

Le MRP demeure très prudent sur la question de l'enseignement privé au début de la Libération. Il cherche plus à lisser les aspérités éventuelles de son identité catholique, pour mieux se fondre dans le consensus d'après-guerre. Ce consensus et la prudence du MRP commencent à se craqueler lorsque l'Assemblée consultative provisoire aborde le financement de l'enseignement privé en 1945 et le prolongement des subventions accordés par Vichy aux établissements catholiques. En prenant la défense de « l'enseignement libre », le parti s'expose à une éventuelle marginalisation dans le concert des forces politiques victorieuses, qui tiennent la laïcité de l'enseignement comme un principe fondamental de la République. Mais en laissant les partis dit « laïques » se charger de résoudre la question, les démocrates-chrétiens risquent de perdre une partie de leur électorat naturel, qui attend justement d'eux la défense de l'enseignement catholique.

Le succès aux différentes échéances électorales libère finalement le MRP de sa prudence mais ouvre le conflit avec les autres partis gouvernementaux.

L'élaboration de la Constitution permet toutefois de régler un certain nombre de difficultés. La question de l'enseignement est abordée le 11 janvier 1946 à l'occasion de la deuxième séance consacrée à la Déclaration des Droits de l'Homme. Parmi les nouveaux droits envisagés, les constituants inscrivent le « droit à être enseigné ». Révisant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, les constituants de 1793 avaient eux aussi ajouté un article sur l'instruction. Ils ne le consacrèrent pas alors comme un droit, mais comme un « besoin de tous » devant être à « la portée de tous les citoyens¹⁶. » Les constituants de 1946 reprirent ainsi l'initiative de leurs illustres prédécesseurs. Les débats constitutionnels entre janvier et mars 1946 interrogent trois principes qui constituent l'horizon du *modus vivendi* possible entre le MRP et les partis de gauche : la reconnaissance de l'école comme service public, la laïcité de l'enseignement public et l'inscription de la liberté de l'enseignement dans la Déclaration des Droits de l'Homme. Sur le premier point, un véritable consensus s'est très rapidement dessiné. L'article définitif de la Constitution de la IV^e République n'a pas retenu le terme de « service public », mais l'ensemble des formations politiques en a bien admis le principe. Le MRP y voit l'opportunité de sauvegarder l'enseignement confessionnel et de parvenir à faire inscrire la liberté de l'enseignement dans la Déclaration des Droits. Si l'on se réfère au caractère agressif des débats sur l'école que la France a connu durant l'entre-deux-guerres, une partie du camp catholique que le MRP incarne a considérablement changé de position. Une fois le principe de service public admis, le caractère laïque de l'école publique ne pose finalement guère de problème aux républicains populaires, qui y voient également la garantie pour tous les enfants de bénéficier d'un enseignement respectueux des opinions philosophiques et religieuses. Après la guerre et l'expérience de la Résistance, il semble en effet plus important d'assurer la démocratisation de l'enseignement et sa qualité. La contrepartie est d'accepter l'État comme gestionnaire de l'intérêt général. La revendication de la liberté de l'enseignement vient après, comme conséquence des deux premiers principes, et s'inscrit là encore dans une conception relativement apaisée du débat scolaire. Même si le MRP échoue à faire inscrire la liberté de l'enseignement dans la Constitution de la IV^e République, les bases du consensus républicain sont déjà posées.

La guerre scolaire est pourtant bel et bien rouverte en 1948, connue par l'histoire nationale sous la forme de trois épisodes : la nationalisation des écoles des Houillères, le décret Poinso-Chapuis et les lois Marie-Barangé. Toutefois, ces trois batailles ne portent que sur le financement partiel de l'enseignement privé par l'État. Si les affrontements ont pu être violents entre le camp laïque et le camp catholique, des solutions ont été cherchées lorsqu'il s'agissait de faire de l'école ou de l'instruction un

¹⁶ Constitution du 24 juin 1793, article 22 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens. »

bien commun de l'intérêt général. Paradoxalement, les conflits sur la laïcité et l'école ont obligé à consolider le *modus vivendi* ébauché dans la Constitution. Les démocrates-chrétiens ont définitivement accepté que l'école constitue un bien public tandis que les autres formations politiques ont pris conscience que la pénurie d'établissements scolaires engendrée par la guerre et par l'augmentation des effectifs, obligeait à composer avec l'enseignement privé dans la prise en charge des enfants, à qui l'État devait l'instruction au nom de l'intérêt général. Dès 1959 et la fin de la IV^e République, la loi Debré permet de subventionner en partie « l'enseignement libre ».

Gouverner en République

La refondation de la République française dure un peu plus de deux ans, de l'émergence des nouvelles aspirations politiques de la Résistance à l'installation définitive des institutions à la fin de l'année 1946. Les huit consultations électorales de ces deux années¹⁷ permettent au MRP d'émerger sur la scène politique française, aux côtés du parti socialiste et du parti communiste. Les démocrates-chrétiens parachèvent ainsi un processus d'acculturation républicaine, en participant pleinement au renouveau du modèle, tant sur le plan des idées politiques que sur celui des institutions ou du débat sur l'école. Toutefois, l'exercice réel du pouvoir au sein de gouvernements de coalition, affaiblit le jeune parti qui peine à la fois à trouver sa place sur l'échiquier politique et à satisfaire son électorat.

Le MRP est-il de droite ou de gauche ?

Nouvelle formation dans un espace politique déjà constitué mais en totale recomposition à cause de la guerre, le MRP cherche sa place. Il aurait commencé par être un parti de gauche, ce qu'atteste la phrase de Georges Bidault restée célèbre : « *Le MRP est un parti de gauche avec un électorat de droite* ». Pour autant, classer ce parti à la gauche de l'échiquier politique, comme le fait par exemple Alfred Spire, en le rangeant dans la famille des socialismes, pose un problème (SPIRE, 1945, p.5). Ainsi pour Denis Pelletier, le MRP n'est pas de gauche, de même que la Résistance n'est pas à gauche (PELLETIER, 2012, p.12-13). Pour Anne Sa'adah, la nouvelle distribution du pouvoir politique a plutôt dégagé un espace à droite qui permet au MRP de se consolider face au PCF et à la SFIO (SA'ADAH, 1987, p. 33-58). D'ailleurs, les auteurs des études sur la recomposition des droites à la Libération, intègrent le parti démocrate-chrétien parmi les formations de droite (RICHARD, SAINCLIVIER, 2004). C'est également à droite que l'opinion publique française classe le parti : dans un sondage de l'IFOP publié le 16 décembre 1945, à la question « estimez-vous que le MRP est un parti de gauche ou un parti de droite ? », 55% des sondés choisissent la seconde réponse¹⁸. Le MRP oscille donc entre

¹⁷ Élections municipales en avril-mai 1945, cantonales en septembre 1945, élections de la première Assemblée constituante en octobre 1945, référendum sur la Constitution en mai 1946, élections de la deuxième Assemblée constituante en juin 1946, référendum sur le deuxième projet de Constitution en octobre 1946, élections de l'Assemblée nationale en novembre 1946 et du Conseil de la République en novembre-décembre 1946.

¹⁸ 14% répondent à gauche, 14% au centre, 3% les deux et 14% sans opinion.

ces deux pôles politiques en fonction des auteurs et de l'amplitude chronologique prise en compte. Finalement, cette absence de certitude quant à sa nature, signe en creux le positionnement du MRP au centre de l'échiquier politique.

Dans une brochure éditée pour présenter les partis politiques aux candidats à la première Constituante, la manière dont le MRP conçoit le paysage politique français avant et après la guerre est tout à fait remarquable. Droite et gauche se divisent selon plusieurs lignes de partage. En tout premier lieu celle de l'adhésion ou non aux principes de 1789 :

Sont à droite ceux qui, regrettant peut-être l'ancien régime, se satisfont en fait de l'ordre établi et désirent qu'il n'y soit apporté que le moins possible de modifications au profit de nouveaux bénéficiaires : ce sont des conservateurs. A gauche se rangent ceux qui veulent tirer des principes libérateurs de 1789 toutes leurs conséquences sociales et ont foi en un progrès plus ou moins indéfini¹⁹.

En donnant cette définition, le MRP se classe lui-même à gauche de l'échiquier politique et au passage affirme son adhésion pleine et entière à la Révolution et son ralliement à la République. Mais la question religieuse est aussi une ligne de partage fondamentale et le MRP déplore que « *tout catholique, fût-il le plus sincère partisan de réformes sociales et économiques hardies, est considéré comme un suppôt de la droite auquel les électeurs de gauche doivent préférer un bourgeois anticlérical, même s'il est socialement un conservateur*²⁰. » La clé de son positionnement tient en réalité à son inspiration chrétienne. Or, il la dissimule en partie dans une République qui a toujours considéré la religion comme un signe de conservatisme et de réaction. Pourtant, et c'est là tout l'intérêt du MRP au moment de sa création, il est un parti authentiquement démocrate-chrétien, occupant de manière tout à fait spécifique le centre de l'échiquier politique.

La difficulté de son orientation tient aussi au fait qu'il est un parti originellement composite. Dans la lettre adressée en vue de l'organisation du congrès constitutif, André Colin insiste sur la vocation du futur parti à réunir des éléments disparates :

Vous savez qu'il s'agit d'une formation politique nouvelle, permettant la participation à la vie politique de nombreux éléments qui, jusqu'à présent, pouvaient se répartir dans des organismes politiques différents qui n'avaient pas encore participé à l'action politique²¹.

¹⁹ Archives nationales, fonds André Colin, 681AP/8.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Archives nationales, fonds MRP, 291MI/1, 1^{er} congrès du MRP, 1944, p. 1.

Si le MRP se structure principalement autour des anciens du PDP et de l'ACJF, il réussit aussi à capter une partie des catholiques nés à la République pendant la Résistance et qui avaient jusqu'alors privilégié le terrain du social, en raison de l'hostilité que leur avait témoigné cette même République laïque. Les catholiques se sont disséminés dans la plupart des mouvements de Résistance où s'opérait une sorte de « syncrétisme » politique. Cela permet à une partie de la gauche catholique « sans domicile fixe », d'élire résidence au MRP pour une durée limitée (PELLETIER, 2012, p. 17-53). Mais l'ensemble des catholiques n'est pas pour autant « capté » par le nouveau parti. Les partisans d'un travaillisme à la française, comme Eugène Claudius-Petit ou René Pleven, préférèrent rejoindre l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR). Quant aux catholiques proches du parti communiste, ils créent en 1947 l'Union des chrétiens progressistes (TRANVOUEZ, 2011).

Modération, dissidence et marginalisation

En 1946, le MRP s'autoproclame « parti de la IV^e République ». Le succès des premières échéances électorales, et l'engouement militant qu'engendre la nouveauté, ne rendent que plus cruel son inexorable déclin, à l'image du régime auquel il s'est apparenté avec fierté. Alors qu'il récolte 4,5 millions de voix aux premières élections municipales de l'après-guerre, culmine à 5,5 millions avec les élections à la deuxième Assemblée constituante en 1946, il perd la moitié de cet électorat aux législatives de 1951 avec seulement 2,3 millions de voix et 12,6% des suffrages exprimés. Il demeure à ce niveau jusqu'en 1958 pour amorcer la dernière étape de ce reflux électoral en 1962 où il est réduit à 1,6 millions de voix et 8,9% des suffrages (LETAMENDIA, 1995, p. 151-192). Toutefois, la permanence du MRP dans les gouvernements des trois législatures de la IV^e République, est remarquable. Les républicains populaires sont présents dans 86% des coalitions gouvernementales avec 18% du nombre total des ministres du régime. Robert Schuman, Georges Bidault et Pierre Pflimlin sont même appelés plusieurs fois à la tête de gouvernements. Le nombre de ses adhérents suit par contre une courbe descendante. Bien que prétendant être un parti de masse, il ne compte que 125 000 militants « statutaires » en 1946, bien loin des 900 000 communistes et des 355 000 socialistes. Les républicains populaires ne sont déjà plus que 80 000 en 1947 et 50 000 une année plus tard. Comme pour son électorat, le point d'étiage est atteint en 1950 et se stabilise entre 25 000 et 30 000 adhérents jusqu'à la fin de la IV^e République. Le MRP consolide donc un statut de parti de gouvernement mais perd celui de parti de masse. Cet affaiblissement continu est marqué par trois ruptures majeures au sein du parti. L'année 1947 est celle de tous les dangers pour le MRP. Elle correspond à la fois à la fin de l'expérience tripartite avec le PCF et la SFIO, et à la création du Rassemblement du peuple français (RPF) par le général de Gaulle. La nouvelle formation gaulliste siphonne une partie de l'électorat du MRP et rallie au passage quelques élus. Entre 1949 et 1951, c'est l'expérience gouvernementale de la Troisième force qui fait l'objet des critiques les plus vives par les militants, notamment à la veille des élections législatives de 1951. Elle amène la gauche du parti à tirer un bilan négatif de la ligne politique et des stratégies d'alliance élaborées par le

MRP. Enfin, l'adhésion ou la participation au gouvernement de Pierre Mendès France entre 1954 et 1955 achève de cristalliser les dernières remises en question.

Cette chronologie des départs et des crises internes, dont les causes sont plurielles, s'accompagne aussi d'une critique plus profonde sur le thème de la trahison des engagements de la Libération. Le MRP qui avait réussi à agglomérer les tendances très diverses du monde catholique, ne satisfait plus ceux qui considèrent qu'il s'est éloigné des « lignes d'avenir » du réformisme chrétien. Lorsqu'ils font le choix de partir, ces républicains populaires ne quittent pas un parti de gauche qui serait passé à droite, mais se repositionnent eux-mêmes plus à gauche de l'échiquier politique. En revanche, leur départ signifie bien la disparition progressive de la tendance la plus réformiste au sein du MRP. Le point de rupture entre le MRP et son aile gauche se cristallise sans conteste sur des questions de politique étrangère (Pacte Atlantique en 1949), de politique coloniale (guerre d'Indochine en 1954) et de politique européenne (Communauté Européenne de Défense). Néanmoins, dans le flot de reproches que les deux camps peuvent s'adresser, le fond des critiques se structure en réalité sur l'abandon d'une politique ambitieuse de réformes économiques et sociales. L'erreur de la direction du parti est d'avoir échoué à intégrer les éléments les plus bruyants de sa minorité. Leur exclusion ou le départ de certaines figures emblématiques comme l'Abbé Pierre ou Francisque Gay, sont devenus la caisse de résonance des revers du MRP. Parmi les minoritaires, les aspirations travaillistes qui avaient émergé pendant la guerre ont été réactivées à partir de 1949. Les socialistes s'imposent alors comme un partenaire potentiel mais demeurent une solution de facilité, qui ne rompt guère avec le tripartisme ou la première Troisième force. La minorité réformiste se pense en réalité en dehors des grands partis de la IV^e République.

Ainsi, ce qui distingue fondamentalement le groupe des « réformistes fidèles », qui choisit de demeurer au MRP, de celui des « réformistes sécessionnistes » qui choisit de partir ou est contraint au départ, c'est le loyalisme à la composante confessionnelle de leur engagement. Dans l'écosystème politique français, la difficulté à maintenir la crédibilité d'une action réformiste réside pour les républicains populaires dans la singularité de leur référence chrétienne. Le MRP a permis aux catholiques d'achever leur *aggiornamento* républicain à partir de 1944, mais la ligne de démarcation « laïque », qui sépare la droite de la gauche française, s'est révélée infranchissable pour l'expérience démocrate-chrétienne. La responsabilité du MRP reste entière parce qu'il n'est pas parvenu à trouver de solutions pour tenir son centre. En outre, les équilibres du régime se sont peu à peu métamorphosés pour réenclencher les clivages politiques les plus durs, notamment avec les socialistes et les communistes. La nature hybride du MRP, comme celle de sa révolution, l'ont amené à affronter des contradictions intenable qui le poussèrent à la faute par une stigmatisation de sa minorité. Cette dernière préfère renoncer à toute référence confessionnelle pour mieux réaliser ses aspirations sociales. C'est une préfiguration de l'intégration des « chrétiens de gauche » à la famille socialiste à partir des années soixante, qui font le choix d'une relative sécularisation de leur réformisme. C'est le cas de Robert Buron qui explique : « *J'avais fait le choix de reprendre ma route personnelle vers un socialisme où la question des options religieuses de chacun ne jouerait aucun*

rôle. » (LAUNAY, 1993, p. 32). Dans une autre mesure, c'est aussi le début de l'épilogue de la démocratie chrétienne française.

Conclusion

La culture républicaine marquée par la laïcité, et par un certain anticléricalisme depuis 1789, n'a pas permis à un parti démocrate-chrétien de s'établir durablement sur l'échiquier politique. Les injonctions du Vatican aux fidèles de demeurer loin du politique et de préférer le terrain du social, amènent également à comprendre l'étendue des difficultés rencontrées par les catholiques à investir politiquement la cité. Le MRP a sans conteste bénéficié des conditions favorables pour prendre finalement sa place sur l'arc républicain. Tout d'abord, l'existence d'une « diaspora » catholique très bien structurée dans l'entre-deux-guerres autour des organisations de jeunesse, fait émerger une élite de « citoyens chrétiens », que l'on retrouve pour certains dans les mouvements de Résistance. La rupture que consacre le second conflit mondial dans l'histoire du régime républicain, ouvre ensuite de nouvelles perspectives pour recomposer l'offre politique, que le MRP saisit avec opportunité. Durant les quatorze années du régime, le parti fait définitivement entrer les catholiques dans la République. Toutefois, les difficultés n'en sont pas moins nombreuses et le processus d'acculturation répond à un perpétuel ajustement entre culture démocrate-chrétienne et culture républicaine. Des erreurs politiques et stratégiques ne permettent pas au MRP de consolider sa place de grand parti. Sur le déclin dès 1954, il braque une portion de son électorat et de ses militants, qui lui reprochent ses reniements. Le MRP apparaît finalement comme une étape « transitoire » pour les catholiques ralliés à la République. Certains rejoignent les partis de gauche et s'identifient dans les années soixante aux « chrétiens de gauche », que l'on retrouve notamment au sein du Parti socialiste unifié (PSU). La majorité demeure au centre droit dans des partis comme le Centre démocrate (CDS) de Jean Lecanuet. S'il est difficile de suivre l'ensemble de ces trajectoires éclatées, il n'en reste pas moins que le MRP est l'une des dernières expériences de parti démocrate-chrétien en France, ce qui amène à penser que la sécularisation politique est un principe intangible du régime républicain.

Bibliographie

- BAZIN François. *Les députés MRP élus les 21 octobre 1945, 2 juin et 10 novembre 1946. Itinéraire politique d'une génération catholique.* Thèse sous la direction de MAYEUR Jean-Marie, Sciences-Po Paris, 1981.
- BÉDARIDA Renée. Dans la tourmente 1940-1944, Des droits de la personne aux droits de l'homme. In: *Les catholiques français et l'héritage de 1789 : 1889-1989* Paris: Beauchesne, 1989.
- BERSTEIN Serge. La culture républicaine dans la première moitié du XX^e siècle. In : BERSTEIN Serge, RUDELLE Odile. *Le modèle républicain.* Paris: PUF, 1992, p. 159-171.

- BETHOUART Bruno. La rupture entre de Gaulle et le MRP. In: RICHARD Gilles, SAINCLIVIER Jacqueline. *La recomposition des droites en France (1944-1948)*. Rennes: PUR, 2004.
- BIANCHI Serge. Église (séparation de l'Église et de l'État). In: SOBOUL Albert. *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris: PUF, p.404-405.
- BORNE Étienne. *1944-1954 : Le sens de notre engagement*. Paris: Forces nouvelles, 1954.
- BOUTRY Philippe, MICHEL Alain-René. Le moule et l'individu. In: SIRINELLI Jean-François. *Histoire des droites en France : Politiques, cultures, sensibilités*. Paris: Gallimard, tome 3.
- CALLON Jean-Éric. *Les projets constitutionnels de la Résistance*. Paris: La documentation française, 1998.
- COINETTE Michèle. *L'Église sous Vichy (1940-1944) : la repentance en question*. Paris: Perrin, 1998.
- DUCERF Laurent. *François de Menthon : un catholique au service de la République (1900-1984)*. Paris: Les Éditions du cerf, 2006.
- DUCERF Laurent. Le MRP face au RPF, un traumatisme mal surmonté. In: RICHARD Gilles, SAINCLIVIER Jacqueline. *La recomposition des droites en France (1944-1948)*. Rennes: PUR, 2004.
- DURAND Jean-Dominique. *L'Europe de la Démocratie chrétienne*. Bruxelles: Éditions Complexe, 1995.
- DURAND Jean-Dominique. La mémoire de la Démocratie chrétienne en 1945. Antécédents, expériences et combats. In: LAMBERTS Emiel, *Christian Democracy in the European Union (1945-1995)*. Leuven: Leuven University Press, 1997, p. 13-26.
- FOUILLOUX Étienne. Introduction. In: DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, PELLETIER Denis et alii. *Les Catholiques dans la République*. Paris: Les Éditions de l'Atelier, 2005, p. 13-16.
- GAY Francisque. *Les démocrates d'inspiration chrétienne et l'exercice du pouvoir*. Paris : Bloud & Gay, 1951.
- JUDT Tony. *Un passé imparfait : les intellectuels en France (1946-1956)*. Paris: Fayard, 1992.
- LAUNAY Marcel. *Robert Buron*. Paris: Beauchesne, 1993.
- LETAMENDIA Pierre, *Le Mouvement républicain populaire*, Paris, Beauchesne, 1995.
- MAYEUR Jean-Marie. La démocratie d'inspiration chrétienne en France. In: LAMBERTS Emiel, *Christian Democracy in the European Union (1945-1995)*. Leuven: Leuven University Press, 1997, p. 79-93.
- MAYEUR Jean-Marie. Les démocrates d'inspiration chrétienne. In: *Mélanges de l'École française de Rome*, T. 95, n°2, p. 117-125, 1983.
- MAYEUR Jean-Marie. *La question laïque : XIX^e-XX^e siècles*. Paris: Fayard, 1997.
- MENTHON François. *Vers la Quatrième république*. Paris: Librairie Hachette, 1946.
- PELLETIER Denis, SCHLEGEL Jean-Louis. *A la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*. Paris: Seuil, 2012.
- PIERRARD Pierre. Les catholiques sociaux et le centenaire de la Révolution. In: *Les catholiques français et l'héritage de 1789 : 1889-1989*. Paris: Beauchesne, 1989, p. 57-61

- PLAZA Arthur. *From christian Militants to Republican Renovators : the Third Ralliement of Catholics in Postwar France (1944-1965)*. Dissertation for the degree of Doctor of Philosophy, Institute of french Studies and Department of History, New York University, september 2008.
- PORTIER Philippe. Refaire la République. L'engagement des catholiques français en politique au xx^e siècle. In: DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, PELLETIER Denis et alii. *Les Catholiques dans la République*. Paris: Les Éditions de l'Atelier, 2005, p. 239- 251.
- PRÉLOT Marcel, RAYMOND-LAURENT Jean. *Manuel politique : le programme du parti démocrate-populaire*. Paris: Éditions Spes, 1928.
- RÉMOND René. Présentation de la problématique du colloque. *Les catholiques français et l'héritage de 1789 : 1889-1989*. Paris: Beauchesne, 1989, p.19-24.
- RÉMOND René. La démocratie chrétienne en France au lendemain de la deuxième guerre mondiale. In: *Storia e politica*, 1975, p. 163-174.
- RÉMOND René. Le vocabulaire de la Démocratie chrétienne. In: *Cahiers de lexicologie*. n^o15, p. 87-92, 1969-2.
- RICHARD Gilles, SAINCLIVIER Jacqueline. *La recomposition des droites en France (1944-1948)*. Rennes: PUR, 2004.
- SA'ADAH Anne. Le mouvement républicain populaire et la reconstitution du système partisan français (1944-1951). In: *Revue française de science politique*, 37^e année, n^o1, p. 33-58, 1987.
- SPIRE Alfred. *Inventaires des socialismes français contemporains : socialisme chrétien-syndicalisme, MRP, Partis SFIO et communiste*. Paris: Éditions politiques économiques et sociales, Librairie de Médecis, 4^{ème} trimestre 1945.
- TRANVOUEZ Yvan. *Catholicisme et société dans la France du XX^e siècle : Apostolat, progressisme et tradition*. Paris: Karthala, 2011.
- WINOCK Michel. *Le siècle des intellectuels*. Paris: Le Seuil, 1997.